

Ville du Beausset



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS – ARRETES DU MAIRE

Année 2012

Ville du Beausset



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS – ARRETES DU MAIRE

Janvier, février & mars 2012

Premier TRIMESTRE

SOMMAIRE

Pages 8 à 76 :

Page 8 : ARRETE N° 2012.01.03.1.DGS : modification de l'arrêté n°2011.01.11.04 comme suit : Monsieur Patrick MOURCHOU, Conseiller Municipal, est délégué aux affaires relatives au patrimoine et au cimetière. Il assurera les fonctions et missions afférentes.

Page 9 : DECISION N° 2012.01.05.01.SC : L'association « LA FISSURE PROD' » se voit confier une prestation pour une animation musicale le vendredi 06 janvier 2012, Espace Multivision, de 19h00 à 01h00.

Page 10 : DECISION N° 2012.01.06.01.SF : Le Groupement Intérêt Public pour la Formation et l'insertion professionnelle de l'académie de Nice (GIP FIPAN) se voit confier une prestation de formation.

Page 11 : DECISION N° 2012.01.05.02.MP : avenant à la décision n° 2011.06.14.04.MP relatif aux travaux d'impression et de façonnage pour la commune du Beausset, lot n°2 : fonctionnement courant, à La société MARIM IMPRIMERIE.

Page 12 : DECISION N° 2012.01.06.02.SF : Le Groupement Intérêt Public pour la Formation et l'insertion professionnelle de l'académie de Nice (GIP FIPAN) se voit confier une prestation de formation.

Page 13 : DECISION N° 2012.01.09.01.SC : L'association « GALAXIE », se voit confier une prestation pour un thé dansant le dimanche 15 janvier 2012, Maison des arts, de 14h00 à 18h00, selon les modalités prévues dans le contrat annexé à la présente.

Page 14 : DECISION N° 2012.01.10.01.MP : La S.A. BHYOQUAL, se voit confier la mission d'accompagnement hygiène des restaurants scolaires de la commune du Beausset.

Page 15 : ARRETE N° 2012.01.10.01.SC : l'article 3 de l'arrêté 2009.04.20.01 SC du 20 avril 2009 fixant la composition du comité communal des feux de forêts est modifié et complété : une intégration dans l'équipe : Groupe guidage.

Page 16 : DECISION N° 2012.01.17.01.SC : Monsieur Jacky LAURENT en qualité d'illustrateur – historien du patrimoine et écrivain public, se voit confier la mission portant sur la rédaction de 250 articles maximum destinés à assurer la promotion de la commune du Beausset.

Page 17 : DECISION N° 2012.01.20.01.DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du logement sis 1, chemin du Rouve Espace Buzançais au Beausset.

Page 18 : ARRETE N° 2012.01.23.02.DGS : Madame Ann HUVELL et Madame Aurélie TASSON sont nommées mandataires de la régie de recette pour les redevances relatives à la mise en location des salles communales, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie susvisée avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Page 19 : ARRETE N° 2012.01.23.01.DGS : Monsieur Fabrice MOLINARI est nommé régisseur titulaire de la régie de recette pour l'encaissement des redevances relatives à la location des salles communales avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Page 21 : DECISION N° 2012.01.25.01.SC : La société ORPHEE C3rd Informatique, se voit confier la mission maintenance du logiciel « Progiciel ORPHEE Micro» de la bibliothèque municipale.

Page 22 : DECISION N° 2012.01.25.02-SC : La société BERGER LEVRAULT, locataire-gérant Convergence Application, se voit confier le suivi des progiciels MAGNUS utilisés par les services comptabilité, état civil et élections.

Page 23 : DECISION N° 2012.01.25.03.SC : La société BERGER LEVRAULT, locataire-gérant Convergence Application, se voit confier l'abonnement au service télémaintenance

via internet des progiciels MAGNUS utilisés par les services comptabilité, état civil et élections.

Page 24 : DECISION N° 2012.01.26.01.SP : La société APAVE SUDEUROPE, se voit confier une mission ponctuelle pour effectuer la vérification des équipements mécaniques.

Page 25 : DECISION N° 2012.01.30.01.DGS : Il est consenti à l'association 3TI83, une occupation à titre précaire du bureau de l'espace Azur situé place Général de Gaulle au Beausset, le mercredi de 9h00 à 12h00.

Page 26 : DECISION N° 2012.01.30.02.DGS : Il est consenti au Centre Départemental d'Insertion Sociale (C.E.D.I.S.), une occupation à titre précaire du bureau de l'espace Azur situé place Général de Gaulle au Beausset, le lundi de 9h00 à 12h00, le mercredi de 14h00 à 16h30 et le jeudi de 14h00 à 16h30.

Page 27 : DECISION N° 2012.01.30.03.DGS : Il est consenti à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.), une occupation à titre précaire du bureau de l'espace Azur situé place Général de Gaulle au Beausset, le lundi de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 8h30 à 11h30.

Page 28 : DECISION N° 2012.01.30.04.DGS : Il est consenti à l'association ENTR'AIDE SOCIALE, une occupation à titre précaire du bureau de l'espace Azur situé place Général de Gaulle au Beausset, le mardi de 13h30 à 16h00.

Page 29 : DECISION N° 2012.01.30.05.DGS : Il est consenti à l'association AIDE ET SERVICE A DOMICILE, une occupation à titre précaire du bureau de l'espace Azur situé place Général de Gaulle au Beausset, le mardi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Page 30 : DECISION N° 2012.02.06.01.DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°10 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 31 : DECISION N° 2012.02.07.01.MP : L'entreprise RUSSONET se voit confier la mission destinée à l'entretien de locaux municipaux de la commune du Beausset.

Page 32 : DECISION N° 2012.02.08.01.SC : La société Dance and Circus Events, se voit confier une prestation d'animation d'un « Thé Dansant » le dimanche 19 février 2012 de 14h à 18h00 à la Maison des Arts.

Page 33 : DECISION N° 2012.02.08.02.SC : La société TOTAL RAFFINAGE MARKETING, se voit confier un contrat d'adhésion de carte TOTAL GR pour le paiement des carburants des véhicules de la régie des eaux.

Page 34 : DECISION N° 2012.02.08.02.MP : avenant à la décision n° 2011.11.25.03.MP relatif aux travaux pour la réhabilitation et la mise aux normes du second étage de l'Hôtel de Ville de la commune du BEAUSSET, lot n°3 : Menuiseries intérieures, à la SARL COOPERATIVE DES TECHNIQUES DU BATIMENT.

Page 35 : DECISION N° 2012.02.14.01.SF : L'IFAPE (Initiative Formation Appui Pédagogie Emploi) se voit confier une prestation de formation.

Page 36 : DECISION N° 2012.02.14.01-DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & ASSOCIES, est chargé de représenter les intérêts de la Commune du Beausset dans le cadre du contentieux juridique de l'affaire Préfecture du Var / Commune du Beausset auprès du Tribunal Administratif de Toulon.

Page 37 : DECISION N° 2012.02.14.04.MP : L'entreprise RUSSONET, se voit confier la mission destinée à l'entretien de locaux municipaux de la commune du Beausset.

Page 39 : DECISION N° 2012.02.15.01.SC : La société C.A.S.C PRODUCTION, se voit confier un spectacle humoristique pour la saison « café des arts » le samedi 25 février 2012 de 21h à 23h00 à la Maison des Arts.

Page 40 : DECISION N° 2012.02.17.05.MP : Il convient la passation d'un avenant à la décision n°2011.11.03.03.SC en date du 3 novembre 2011, confiant la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement paysager de la place du Général de Gaulle à l'EURL ATELIER TESE.

Page 41 : DECISION N° 2012.02.20.01.MP : Il convient de passer un avenant de transfert à la décision n° 2011.11.03.03.SC attribuant le marché public de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement paysager de la place du Général de Gaulle de la commune du Beausset, à la société ATELIER TESE, considérant la fusion en date du 2 janvier 2012, de la société ATELIER TESE avec société OPSIA MEDITERRANEE.

Page 42 : DECISION N° 2012.02.20.02.MP : La S.A.S. SILLIKER, se voit confier la mission de suivi hygiène des restaurants scolaire du Beausset.

Page 43 : DECISION N° 2012.02.20.01-DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & ASSOCIES, est chargé de représenter les intérêts de la Commune du Beausset dans le cadre du contentieux juridique de l'affaire M. et Mme AMIEL / Commune du Beausset auprès du Tribunal Administratif de Toulon.

Page 44 : DECISION N° 2012.02.21.01.SF : L'association des « Maîtres-Chiens Sauveteurs Aquatiques », se voit confier une prestation de formation selon les modalités prévues dans le contrat.

Page 45 : DECISION N° 2012.02.21.02.SF : L'association des « Maîtres-Chiens Sauveteurs Aquatiques », se voit confier une prestation de formation selon les modalités prévues dans le contrat.

Page 46 : DECISION N° 2012.02.21.1-DGS : Il est mis fin à la régie de recettes pour l'encaissement des tarifs des photocopies.

Page 47 : DECISION N° 2012.02.23.01.SC: L'association « MUSE ACCORDEON », se voit confier une prestation pour un thé dansant le dimanche 04 mars 2012, Maison des arts, de 14h00 à 18h00.

Page 48 : DECISION N° 2012.02.24.01.SF: La fédération « Leo Lagrange PACA », se voit confier une prestation de formation selon les modalités prévues dans le contrat.

Page 49 : DECISION N° 2012.02.27.01.MP : L'auto-entrepreneur Jean BIELLE, se voit confier le marché de prestations intellectuelles pour la rédaction et mise en ligne de publi-reportages pour la commune du BEAUSSET.

Page 50 : DECISION N° 2012.02.27.01.SC : La clinique vétérinaire exerçant sur la commune, représentée par le Docteur Marie-Pierre BOSCH et le Docteur Bruno DELASSUS, se voit confier la mission d'assurer les interventions réalisées en faveur de la stérilisation des chats errants sur la commune.

Page 51 : DECISION N° 2012.02.27.02.SC : La clinique vétérinaire exerçant sur la commune, représentée par le Docteur Isabelle GAUTHIER, se voit confier la mission d'assurer les interventions réalisées en faveur de la stérilisation des chats errants sur la commune.

Page 52 : DECISION N° 2012.02.29.01.MP : L'entreprise SERAFEC se voit confier les Travaux de réhabilitation et agrandissement de la cuisine de l'école PAGNOL, Lot N° 4 Equipement et froid.

Page 53 : DECISION N° 2012.03.01.01.DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & ASSOCIES, est chargé de représenter les intérêts de la Commune du Beausset dans le cadre du contentieux juridique de l'affaire COSTER / COSIMI auprès du Tribunal de Grande Instance de Toulon.

Page 54 : DECISION N° 2012.03.05.01.DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & ASSOCIES, est chargé de représenter les intérêts de la Commune du Beausset dans le cadre du contentieux juridique de l'affaire Mme MICELI / Commune du Beausset auprès du Tribunal Administratif de Toulon.

Page 55 : DECISION N° 2012.03.07.01.MP : L'entreprise RUSSONET, se voit confier la mission destinée à l'entretien des locaux municipaux de la commune du Beausset.

Page 57 : DECISION N° 2012.03.08.02.MP : La SA RAPAPORT PLANTS INDUSTRIE, se voit confier le marché de prestations d'embellissement et d'entretien paysager de la Ville du Beausset – Lot 1 : Fourniture de balconnières, jardinières et suspensions garnies et/ou à garnir.

Page 58 : DECISION N° 2012.03.08.03.MP : La SARL E.V.E.A, se voit confier le marché de prestations d'embellissement et d'entretien paysager de la Ville du Beausset – Lot 2 : Plantations de végétaux divers et prestations d'engazonnement.

Page 59 : DECISION N° 2012.03.08.04.MP : La SARL E.V.E.A, se voit confier le marché de prestations d'embellissement et d'entretien paysager de la Ville du Beausset – Lot 3 : Prestations d'entretien des espaces verts (taille et tonte).

Page 60 : DECISION N° 2012.03.08.05.MP : La SARL E.V.E.A, se voit confier le marché de prestations d'embellissement et d'entretien paysager de la Ville du Beausset – Lot 4 : Prestations d'abattage et d'élagage des arbres.

Page 61 : DECISION N° 2012.03.08.06.MP : La SARL E.V.E.A, se voit confier le marché de prestations d'embellissement et d'entretien paysager de la Ville du Beausset – Lot 5 : Prestations de traitement phytosanitaire des arbres.

Page 62 : DECISION N° 2012.03.14.01 : L'Office National des Forêts, se voit confier la mission de Maîtrise d'Oeuvre des travaux de débroussaillage aux abords des chemins communaux, ouvert à la circulation publique et aux abords de diverses installations dans le cadre de la lutte contre les incendies sur la commune du BEAUSSET.

Page 63 : DECISION N° 2012.03.15.01.DGS : Il convient de transférer l'association J.H.O.V. occupant actuellement des locaux du complexe sportif à l'Espace Mistral selon les dispositions de l'avenant.

Page 64: DECISION N° 2012.03.15.01.MP : L'entreprise SO.MA.VAR, titulaire du marché, se voit confier la réalisation de la tranche conditionnelle du marché de travaux pour la réhabilitation d'un local en pôle social - Lot n°1 « Maçonnerie, sols et faux plafonds ».

Page 65 : DECISION N° 2012.03.15.02.MP : L'entreprise NOUVELLES MENUISERIES RIVA, titulaire du marché, se voit confier la réalisation de la tranche conditionnelle du marché de travaux pour la réhabilitation d'un local en pôle social - LOT N° 2 Menuiserie.

Page 66 : DECISION N° 2012.03.15.03.MP : L'entreprise BARRAL ELECTRICITÉ, titulaire du marché, se voit confier la réalisation de la tranche conditionnelle du marché de travaux pour la réhabilitation d'un local en pôle social – Lot n° 3 « Electricité ».

Page 67 : DECISION N° 2012.03.15.04.MP : L'entreprise TNT PACA - SAS BAOU, titulaire du marché, se voit confier la réalisation de la tranche conditionnelle du marché de travaux pour la réhabilitation d'un local en pôle social -Lot n°4 « Plomberie-VMC-Chauffage ».

Page 68 : DECISION N° 2012.03.15.05.MP : L'entreprise FAGEM, se voit confier le marché de travaux pour la réhabilitation d'un local en pôle social – Lot n° 5 « Peinture ».

Page 69 : DECISION N° 2012.03.22.1.DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire en faveur du Centre de Formation d'Apprentis et d'Alternance (CFA) du stade de football municipal (terrain, sanitaires et vestiaires).

Page 70: ARRETE N° 2012.03.26.01.DGS : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal le 26 décembre 2011 de la Commune du Beausset pour une durée de 1 mois du lundi 16 avril 2012 au mercredi 16 mai 2012 inclus.

Page 73 : DECISION N° 2012.03.26.01.DGS : Il convient d'accorder un nouveau créneau en faveur de l'association EPANOUIR au sein de la Maison des Arts (décision n°2011.08.17.12-DGS du 17 août 2011) : le jeudi de 17h30 à 19h30.

Page 74 : DECISION N° 2012.03.27.01.MP : L'entreprise TNT PACA - SAS BAOU, se voit confier le marché de travaux LOT N° 3 : Aéraulique – Chauffage – Plomberie – Gaz, pour la réhabilitation et l'agrandissement de la cuisine scolaire de l'école Pagnol.

Page 75 : DECISION N° 2012.03.27.02.MP : l'entreprise BUREAU VERITAS, se voit confier la réalisation d'une mission de diagnostic avant travaux comprenant le diagnostic amiante, le contrôle des revêtements de plomb et le constat de l'état parasitaire concernant les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la cuisine PAGNOL.

Page 76: DECISION N° 2012.03.28.01.MP : L'entreprise RUSSONET, se voit confier la mission destinée à l'entretien des locaux municipaux de la commune du Beausset.



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS – ARRETES DU MAIRE

Avril, mai & juin 2012
Deuxième TRIMESTRE

SOMMAIRE

Pages 85 à 181 :

Page 85 : DECISION N° 2012.04.02.01.MP : La décision n° 2012.02.27.01.MP, confiant le marché de prestations intellectuelles pour la rédaction et la mise en ligne de publi-reportages pour la commune du Beausset, à l'entreprise « Les Echos du Beausset » est modifié en son article 2 comme suit : Le marché est conclu à prix forfaitaire correspondant à la prestation due mensuellement relative à la réalisation de 3 publi-reportages, soit un montant de 350 € mensuel (TVA non exigible conformément à l'article 923B du CGI).

Page 86 : DECISION N° 2012.04.03.01/SC : L'association « MUSE ACCORDEON », se voit confier une prestation pour un thé dansant le dimanche 15 avril 2012, Maison des arts, de 14h00 à 18h00.

Page 87 : DECISION N° 2012.04.04.01/SC : L'institut des hautes études de défense nationale, se voit confier une prestation pour une formation dans le cadre du 74° séminaire « jeunes » qui se déroulera du 23 au 28 avril 2012 à Aix en Provence.

Page 88 : DECISION N° 2012.04.05.01.MP : La décision n° 2012.02.20.02.MP confiant la mission de suivi hygiène des restaurants scolaires du Beausset, à la S.A.S. SILLIKER est modifiée en son l'article 2 et remplacée par l'article 2 suivant : Il est établi une convention à compter du 6 mars 2012 par la S.A.S.SILLIKER pour une durée d'un an.

Page 89 : DECISION N° 2012.04.10.01.MP : L'entreprise TNT PACA - SAS BAOU, , se voit confier le marché de travaux LOT N° 3 : Aéraulique – Chauffage – Plomberie – Gaz, pour la réhabilitation et l'agrandissement de la cuisine scolaire de l'école Pagnol. Le marché est fixé pour un montant global de la solution de base de 29 094.88 €H.T soit 34 797,48 €T.T.C.

Page 90: DECISION N° 2012.04.11.01-SC : La société S.A.S PITNEY BOWES, se voit confier la location d'une machine à affranchir DM400 ainsi que la balance intégrée pour une durée de 3 ans pour la somme de 1 077.50€ ht soit 1 288.69€ ttc par an.

Page 91: DECISION N° 2012.04.11.01-DGS : Il convient d'accorder un créneau d'utilisation du boulodrome municipal en faveur de l'association DYNAMIC BEAUSSETAN afin de permettre à ses adhérents de pratiquer la pétanque, le mardi de 13h30 à 19h00, ceci en accord avec les INQUIETS BOULOMANES puisqu'ils bénéficient d'une mise à disposition à l'année du boulodrome.

Page 92 : DECISION N° 2012.04.11.01-DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & ASSOCIES, est chargé de représenter les intérêts de la Commune du Beausset dans le cadre du contentieux juridique de l'affaire SARL TRAVAUX AGRICOLES ET PAYSAGERS / Commune du Beausset auprès du Tribunal Administratif de Toulon.

Page 93: DECISION N° 2012.04.11.02-DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & ASSOCIES, est chargé de représenter les intérêts de la Commune du Beausset dans le cadre du contentieux juridique de SCEA L'OR DE NOS COLLINES / Commune du Beausset auprès de la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Page 94 : DECISION N° 2012.04.12.01.SC : La Fédération des Œuvres Laïques du Var, se voit confier la mission d'organiser des séances de cinéma itinérantes sur la commune du Beausset pendant la période estivale pour la somme de 1 201 € (dont TVA 7%) au terme de la réalisation des 8 séances.

Page 95 : DECISION N° 2012.04.13.01.SC : La Commune de Saint Cyr sur Mer, se voit confier la mission d'assurer l'activité de mini golf au profit des enfants du club découverte de la commune du Beausset. En contrepartie de la prestation, la Ville du Beausset s'engage à verser au prestataire, la somme de 2,50 Euros par enfant soit un total de 60,00 Euros TTC.

Page 96: DECISION N° 2012.04.13.02.SC : Monsieur GILLES Christophe créateur artistique relevant des arts plastiques se voit confier la mission portant sur la conception et réalisation du plan de la commune du Beausset en 2D pour un montant de 555,50

euros exonéré de TVA en vertu de l'article 293B du CGI. Au-delà la 4ème retouche, celle ci sera facturée au tarif de 50 euros après acceptation de la commune.

Pages 97 à 99 : ARRETE N° 2012.04.16.01-DGS : Les forages pour l'expérimentation, l'exploration et l'exploitation de gisement de gaz, huile et pétrole de schistes ou de marne par la technique de la « fracturation hydraulique » ou toute autre « technique alternative » sont interdits sur le territoire de la commune. L'usage et la circulation de camions-vibreux sont interdits sur le territoire de la commune.

Pages 100 à 102 : ARRETE N° 2012.04.16.02-DGS : Tous travaux et activités susceptibles d'altérer la qualité des eaux et de polluer par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines sont interdits sur tout le territoire de la commune.

Page 103 : DECISION N° 2012.04.16.02-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°14 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 104 : DECISION N° 2012.04.16.03-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°15 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 105 : DECISION N° 2012.04.16.04-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°16 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 106 : DECISION N° 2012.04.16.05-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°17 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 107 : DECISION N° 2012.04.16.06-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°18 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 108 : DECISION N° 2012.04.16.07-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°19 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 109 : DECISION N° 2012.04.16.08-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°20 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 110 : DECISION N° 2012.04.16.09-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°21 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 111 : DECISION N° 2012.04.16.10-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°22 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 112 : DECISION N° 2012.04.20.01-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°23 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 113 : DECISION N° 2012.04.23.01.MP : L'entreprise DIAGNOSTIC et SECURITÉ se voit confier le marché de coordination SPS pour l'extension du système de vidéosurveillance de la commune du Beausset, pour un montant global forfaitaire de 720.00 €H.T., soit 861.12 €T.T.C.

Page 114 : DECISION N° 2012.04.24.01.-DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & ASSOCIES, est chargé de représenter les intérêts de la Commune du Beausset dans le cadre du contentieux juridique de l'affaire Zineb DOUAS/ Commune du Beausset auprès du Tribunal Administratif de Toulon.

Page 115 : DECISION N° 2012.04.26.01-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire temporaire en faveur de l'association ARTMACADAM à compter de la date de signature de la convention jusqu'au 30 septembre 2012 en contrepartie de la mise en place d'une initiation danse et d'une représentation en faveur des enfants participant aux activités organisées par le service municipal des sports et de la jeunesse dans le cadre de « ados bougez-vous ».

Page 116 : DECISION N° 2012.05.02.01.MP : L'entreprise RUSSONET se voit confier la mission destinée à l'entretien de locaux municipaux de la commune du Beausset, pour un montant de 20 € net à payer de l'heure en semaine et samedis et 40 € net à payer de l'heure les dimanches et jours fériés, (T.V.A. non exigible conformément à l'article 293B du CGI).

Page 117: DECISION N° 2012.05.09.02-DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & ASSOCIES est chargé de représenter les intérêts de la Commune du Beausset dans le cadre du contentieux juridique de l'affaire Monsieur Christophe MEISSONIER / Commune du Beausset auprès du Tribunal Administratif de Toulon.

Page 118 : DECISION N° 2012.05.09.03-DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & ASSOCIES est chargé de représenter les intérêts de la Commune du Beausset dans le cadre du contentieux juridique de l'affaire Madame Denise PIOCH / Commune du Beausset auprès du Tribunal Administratif de Toulon.

Page 119 : DECISION N° 2012.05.09.04-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire temporaire en faveur de l'association ADAC en contrepartie de la réalisation de deux représentations en faveur des enfants de grande section de maternelle de la Commune.

Page 120 : DECISION N° 2012.05.11.01.SF : Le docteur Françoise VITEL DI MONDO, Membre du syndicat national des sophrologues se voit confier une prestation de formation. La commune devra régler le montant de la prestation fixée à 1600€ (mille six cents euros) exonéré de tva conformément à l'article 293B du CGI.

Page 121 : DECISION N° 2012.05.15.01-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°24 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 122 : DECISION N° 2012.05.15.02-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°25 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 123 : DECISION N° 2012.05.15.03-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°26 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 124 : ARRETE N° 2012.05.15.01-DGS : Il est décidé d'opposer aux demandes indemnitaires de Madame DOUAS, figurant dans la requête n° 1200907-9, la prescription quadriennale en application des dispositions de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968.

Page 125 à 126 : DECISION N° 2012.05.18.01-SC : Il est établi un contrat pour doter la commune du Beausset d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur la solution Carte Achat public pour une durée de 36 mois. La solution Carte Achat public de la Caisse d'Epargne sera mise en place au sein de la commune à compter du 1^{er} juin 2012.

Page 127 : DECISION N° 2012.05.21.01-DGS : Dans le cadre de l'affaire GERMAIN /ZRIDI, la commune se constitue partie civile. Le Cabinet d'Avocats LLC & ASSOCIES est chargé de représenter les intérêts de la Commune du Beausset dans le cadre du contentieux juridique de l'affaire GERMAIN / ZRIDI auprès du Tribunal Correctionnel de Toulon.

Page 128 : ARRETE N° 2012.05.22.10-DGS : La parcelle cadastrée section C n°204 sise Les Côtes au Beausset, présumé bien sans maître, est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le Domaine privé de la commune.

Page 129 : ARRETE N° 2012.05.22.09-DGS : La parcelle cadastrée section C n°169 sise Les Côtes au Beausset, présumé bien sans maître, est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le Domaine privé de la commune.

Page 130 : ARRETE N° 2012.05.22.08-DGS : La parcelle cadastrée section C n°152 sise Les Côtes au Beausset, présumé bien sans maître, est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le Domaine privé de la commune.

Page 131 : ARRETE N° 2012.05.22.07-DGS : La parcelle cadastrée section AM n° 429 sise Les Côtes au Beausset, présumé bien sans maître, est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le Domaine privé de la commune.

Page 132 : ARRETE N° 2012.05.22.06-DGS : La parcelle cadastrée section AL n°186 sise Les Côtes au Beausset, présumé bien sans maître, est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le Domaine privé de la commune.

Page 133 : ARRETE N° 2012.05.22.05-DGS : La parcelle cadastrée section AB n°323 sise Les Côtes au Beausset, présumé bien sans maître, est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le Domaine privé de la commune.

Page 134 : ARRETE N° 2012.05.22.04-DGS : La parcelle cadastrée section AB n°24 sise Les Côtes au Beausset, présumé bien sans maître, est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le Domaine privé de la commune.

Page 135 : ARRETE N° 2012.05.22.03-DGS : La parcelle cadastrée section A n°364 sise Les Côtes au Beausset, présumé bien sans maître, est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le Domaine privé de la commune.

Page 136 : ARRETE N° 2012.05.22.02-DGS : La parcelle cadastrée section A n°363 sise Les Côtes au Beausset, présumé bien sans maître, est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le Domaine privé de la commune.

Page 137 : ARRETE N° 2012.05.22.01-DGS : La parcelle cadastrée section A n°589 sise Les Côtes au Beausset, présumé bien sans maître, est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le Domaine privé de la commune.

Page 138 : DECISION N° 2012.05.22.01-SC : La société « NICE MATIN », domiciliée 214 se voit confier une prestation pour un spectacle « les Estivales » le mardi 07 aout 2012 place Charles de Gaulle, à partir de 21h00 pour un montant fixée à 8 300.00 € HT soit 9 926.80€ TTC.

Page 139 : DECISION N° 2012.05.23.01-DGS : Dans le cadre de l'affaire « VOLPI », la commune se constitue partie civile. Le Cabinet d'Avocats LLC & ASSOCIES est chargé de représenter les intérêts de la Commune du Beausset dans le cadre du contentieux juridique de l'affaire « VOLPI » auprès du Tribunal Correctionnel de Toulon.

Page 140 : DECISION N° 2012.05.24.01-DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & ASSOCIES est chargé de représenter les intérêts de la Commune du Beausset dans le cadre du contentieux juridique de l'affaire Jean-Pierre VITRANT / Commune du Beausset auprès de la Cour Administrative de Marseille.

Pages 141 à 142 : DECISION N° 2012.05.30.1-DGS : Il est institué une régie de recettes et d'avances auprès du Service des eaux de la commune du Beausset.

Page 143 : DECISION N° 2012.05.31.01-SC : L'entreprise SEMI Construction se voit confier la mission de maintenance de l'ascenseur du complexe sportif sis sur la Commune du Beausset. La Commune devra régler à l'entreprise SEMI un montant annuel 1387.38€ ht soit 1659.31€ tt soit pour la période du 01/03/12 au 31/08/2012 693.69 € ht soit 829.66 € ttc.

Page 144 : DECISION N° 2012.05.31.03-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°29 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 145 : DECISION N° 2012.05.31.02-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°28 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 146 : DECISION N° 2012.05.31.01-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°27 des jardins familiaux du Gourganon au Beausset.

Page 147 : DECISION N° 2012.06.01.01-SC : L'association des maîtres chiens sauveteurs aquatiques de Bandol agréée par le comité départemental du var de la FFSS 83 se voit confier une mission de sécurité civile relatif aux dispositifs prévisionnels de

secours pour assurer les premiers secours aux personnes lors du Tournoi des petits clochers en date du 8 juin 2012 au stade Henri Rippert pour un montant de 180,00 € TTC.

Page 148 : DECISION N°2012.06.04.01- MP : Il convient de procéder à la passation d'un avenant positif concernant le marché public relatif aux travaux pour la réhabilitation d'un local en Pôle Social sur la commune du BEAUSSET, lot n°1 : Maçonnerie, à la l'entreprise SO.MA.VAR, décision n° 2012.04.11.01.MP, pour un nouveau montant de marché de 53 655.50 €HT / 64 1719.91 €TTC, résultat d'une moins-value de 1815.00 €HT et d'une plus-value de 2435.00 €HT.

Page 149 : DECISION N°2012.06.07.01- MP : L'entreprise RUSSONET se voit confier la mission destinée à l'entretien de locaux municipaux de la commune du Beausset pour un montant de 20 € net à payer de l'heure en semaine et samedis et 40 € net à payer de l'heure dimanches et jours fériés, (T.V.A. non exigible conformément à l'article 293B du CGI).

Page 150 : DECISION N°2012.06.11.01-MP : L'entreprise EL HAMD AOUI se voit confier le marché de travaux de débroussaillage sur la commune du Beausset – programme 2012. Les prestations seront exécutées dans un délai de 27 jours calendaires à compter de l'ordre de service de démarrage, pour un montant global et forfaitaire de 15 684.00 € H.T., soit 18 758.06 € T.T.C.

Page 151 : DECISION N°2012.06.11.02-MP : l'entreprise ADIANTE, se voit confier la réalisation d'une mission de diagnostic avant travaux comprenant le diagnostic amiante, le contrôle des revêtements de plomb et le constat de l'état parasitaire concernant le projet de travaux de reprise de façades sur divers bâtiments de la commune du Beausset, pour un montant global de 2 955.69 € HT, soit 3 535.00 € TTC et 37,63 € HT, soit 45.00 € TTC par analyse de type MOLP et 62,71 € HT, soit 75,00 € TTC par analyse de type MET.

Page 152: DECISION N°2012.06.12.01-MP : L'entreprise ALICE PRODUCTION se voit confier le marché de Festivités 2012 pour la commune du Beausset, lot 2 « Bal populaire à l'ancienne », pour une exécution le 12 juillet 2012, pour un montant global forfaitaire de 2 150.00 € H.T., soit 2 300.50 € T.T.C.

Page 153 : DECISION N°2012.06.12.02-MP : L'association JAZZ-ACTION MEDITERRANEE se voit confier le marché des Festivités 2012 pour la commune du Beausset, lot 3 « Soirée JAZZ, pour une exécution le 13 juillet 2012, pour un montant global forfaitaire de 1 800.00 € net (TVA non applicable – Article 993B du CGI).

Page 154 : DECISION N°2012.06.12.03-MP : L'entreprise MAD IN EVENT située « Les Pleïades » se voit confier le marché des Festivités 2012 pour la commune du Beausset, lot 4 « Animation artistique déambulatoire », pour une exécution le 14 juillet 2012, pour un montant global forfaitaire de 8 162.92 € H.T., soit 8 734.32 € T.T.C.

Page 155 : DECISION N°2012.06.12.04-MP : L'entreprise 2MTS se voit confier le marché des Festivités 2012 pour la commune du Beausset, lot 5 « soirée D.J. », pour une exécution le 14 juillet 2012, pour un montant global forfaitaire de 1 000.00 € H.T., soit 1 070.00 € T.T.C.

Page 156 : DECISION N°2012.06.12.05-MP : L'entreprise EVENTS DEL MAR (E.D.M.), se voit confier le marché des Festivités 2012 pour la commune du Beausset, lot 8 « Soirée dansante – Grande Formation », pour une exécution le 11 août 2012, pour un montant global forfaitaire de 2 000.00 € H.T., soit 2 140.00 € T.T.C.

Page 157: DECISION N°2012.06.12.06-MP : L'entreprise EVENTS DEL MAR (E.D.M.) se voit confier le marché des Festivités 2012 pour la commune du Beausset, lot 9 « Soirée PHIL COLLINS », pour une exécution le 18 août 2012, pour un montant global forfaitaire de 3 500.00 € H.T., soit 3 745.00 € T.T.C.

Page 158 : DECISION N°2012.06.12.07-MP : L'entreprise ALICE PRODUCTION se voit confier le marché de Festivités 2012 pour la commune du Beausset, lot 10 « Soirée

Cabaret», pour une exécution le 20 août 2012, pour un montant global forfaitaire de 2 990.00 € H.T., soit 3 199.30 € T.T.C.

Page 159 : DECISION N°2012.06.12.08-MP : L'association REY HARMONIC – JAZZ PROJECT se voit confier le marché des Festivités 2012 pour la commune du Beausset, lot 11 « Apéritifs Musicaux», pour exécution les 15 juillet 2012 et 5 août 2012, pour un montant global forfaitaire de 1 020.00 € net (TVA non applicable – Article 993B du CGI).

Page 160 : DECISION N°2012.06.14.01-MP : L'entreprise CARS se voit confier la réalisation de la tranche conditionnelle du marché de travaux pour la réhabilitation et l'agrandissement de la cuisine de l'école PAGNOL, Lot n°1 : Architectural (GO – Structure - Clos couvert – Menuiseries – Peinture - Faux plafonds). La tranche conditionnelle du marché est fixée à un montant de 26 896.00 € H.T. soit 32 167.62 € T.T.C., soit un montant total de 65 114.00 € H.T. (77 876.34 € T.T.C.).

Page 161 : DECISION N°2012.06.14.02-MP : L'entreprise GENTILETTI se voit confier la réalisation de la tranche conditionnelle du marché de travaux pour la réhabilitation et l'agrandissement de la cuisine de l'école PAGNOL, Lot N° 2 Electricité. La tranche conditionnelle du marché est fixée à un montant de 14 368.71 € H.T. soit 17 184.98 € T.T.C., soit un montant total de 14 756.79 € H.T. (17 649.12 € T.T.C.).

Page 162 : DECISION N°2012.06.14.03-MP : L'entreprise SERAFEC située Domaine se voit confier la réalisation de la tranche conditionnelle du marché de travaux pour la réhabilitation et l'agrandissement de la cuisine de l'école PAGNOL, Lot n°4 : Equipement et froid, pour un montant de 86 248.45 € H.T. soit 103 153.15 € T.T.C., soit un montant total de 107 264.00 € H.T. (128 287.79 € T.T.C.).

Page 163 : DECISION N°2012.06.14.03-SC : L'entreprise AIR 83 se voit confier la mission destinée à l'entretien de l'installation de chauffage et climatisation de la Mairie annexe, salle du secrétariat des élus de la commune du BEAUSSET pour un montant global forfaitaire de 500 € H.T., soit 598 € TTC.

Page 164 : DECISION N°2012.06.14.04-SC : L'entreprise AIR 83 se voit confier la mission destinée à l'entretien de deux groupes froid de la salle de préparation de la cantine Malraux de la commune du BEAUSSET, pour un montant global forfaitaire de 470 € H.T., soit 562.12 € TTC.

Pages 165 à 168 : ARRETE N°2012.06.18.1 : PORTANT REGLEMENT INTERIEUR DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES Bd du 8 MAI 1945.

Pages 169 à 174 : ARRETE N°2012.06.18.2 : PORTANT REGLEMENT INTERIEUR DU STADE DE RUGBY HENRI RIPPET

Page 175 : DECISION N°2012.06.19.01-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire en faveur de l'association PARADISE du Jardin des Goubelets au Beausset. Cette occupation est consentie pour une durée de 24h00 à compter du 04 août 2012 8h00 jusqu'au 05 août 2012 8H00.

Page 176 : DECISION N°2012.06.19.01.DGS : L'article 2 de l'arrêté n° 2011.02.23.01.DGS du 23 février 2011 fixant la composition de la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées est complété par l'intégration à la liste des représentants des associations de : Monsieur Armand BENICHOU, Président de l'association HANDITOIT PROVENCE.

Page 177: DECISION N°2012.06.19.02- SC : L'association « WALIBEL'ART CULTURE & BIEN ETRE », se voit confier une prestation pour un concert fête de la musique le jeudi 21 juin 2012, Place Jean Jaurès, de 21h00 à 22h30, selon les modalités prévues dans le contrat annexé à la présente pour un montant de la prestation fixée à 500.00 € TTC (cinq cent euros – TVA non applicable en vertu de l'article 293B CGI).

Page 178 : DECISION N°2012.06.19.04-SC : La SARL « AUXIBEBET», se voit confier la mission de désinsectisation des fontaines de la commune du Beausset pour un

montant de 157.00€ HT (187.78€ TTC) par passages, soit 8 passages à 1 256.00€ HT (1 502.24€ TTC).

Page 179 : DECISION N°2012.06.19.03-SC : L'association « FAIR PLAY ORGANISATION », se voit confier une prestation pour un spectacle musical DJ et neige le samedi 21 juillet 2012, Jardin des Goubelets, de 21h00 à 01h00 pour un montant fixée à 2 190.00 € TTC TVA non applicable en vertu de l'article 293B CGI).

Page 180 : ARRETE N°2012.06.21.01-C : Conformément à l'article L.3213-2 du code de la santé publique, est ordonné le transport dans un établissement de soins appropriés, en l'occurrence le service d'urgences psychiatriques du C.H.I.T.S. Chalucet rue Chalucet à Toulon (83 000).

Page 181 : ARRETE N°2012.06.28.01.SC : l'article 3 de l'arrêté 2009.04.20.01 SC du 20 avril 2009 fixant la composition du comité communal des feux de forêts est modifié: est intégré dans l'équipe – groupe alerte : Monsieur Jean-Claude ANDRÉO.



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS – ARRETES DU MAIRE

Juillet, août & septembre 2012
Troisième TRIMESTRE

PAGES 192 à 326 :

SOMMAIRE

Page 192 : Décision n° 2012.07.02.1-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre – Espace Mistral

Page 193 : Décision n° 2012.07.02.5-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Avenir Musical – Espace Mistral

Page 194 : Décision n° 2012.07.02.6-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Chorale Point Orgue – Maison des Arts et de la Culture

Page 195 : Décision n° 2012.07.02.7-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Cibistes du Beausset – local Jardin des Goubelets

Page 196 : Décision n° 2012.07.02.8-CSPAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Club Dynamic Beaussétan – Maison des Arts (salle de danse), Boulodrome (une partie)

Page 197 : Décision n° 2012.07.02.9-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Danse Contretemps – Complexe Sportif (salle de danse)

Page 198 : Décision n° 2012.07.02.10-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Epanouir – Complexe Sportif (salle de réunion)

Page 199 : Décision n° 2012.07.02.11-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Fit & Dance – Maison des Arts et de la Culture (salle de danse)

Page 200 : Décision n° 2012.07.02.11-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Ecole de Musique – Espaces Mistral

Page 201 : Décision n° 2012.07.02.12-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association JSB – Stade de Football Municipal

Page 202 : Décision n° 2012.07.02.12-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Escola deis Agasso Galoio – Espace Mistral (salle du Foyer)

Page 203 : Décision n° 2012.07.02.13-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Grain d'Argile – Pôle Saint Exupéry (salle de peinture et local)

Page 204 : Décision n° 2012.07.02.14-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Les Inquiets Boulomanes Beaussétans – Boulodrome (terrain et local)

Page 205 : Décision n° 2012.07.02.15-CSPAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association JHOV – Espace Mistral (bureau 5), Complexe Sportif (salle polyvalente)

Page 206 : Décision n° 2012.07.02.16-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association La Joie de Vivre – Espace Buzançais

Page 207 : Décision n° 2012.07.02.17-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Comité de Jumelage Cetona – Pôle Saint Exupéry (salle de réunion)

Page 208 : Décision n° 2012.07.02.23-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association VCB – Jardins des Goubelets (local)

Page 209 : Décision n° 2012.07.02.24-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Ratafia Théâtre – Maison des Arts (salle Combret)

Page 210 : Décision n° 2012.07.02.26-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Secours Catholique Toulon – salle Rue Chamoine Bœuf

Page 211 : Décision n° 2012.07.02.27-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Sel Intercommunal – Pôle Saint Exupéry (salle de réunion)

Page 212 : Décision n° 2012.07.02.28-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Souvenir Français – Pôle Saint Exupéry (salle de réunion)

Page 213 : Décision n° 2012.07.02.29-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Trait d'Union – Espace Mistral (salle polyvalente), Pôle Saint Exupéry (salle de réunion)

Page 214 : Décision n° 2012.07.02.1-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association ABC – Stade de Football (piste d'athlétisme)

Page 215 : Décision n° 2012.07.02.2-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association AS PE GIC – Complexe Sportif (salle polyvalente)

Page 216 : Décision n° 2012.07.02.2-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants – Espace Mistral

Page 217 : Décision n° 2012.07.02.3-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association BCVHB – Complexe Sportif (salle polyvalente)

Page 218 : Décision n° 2012.07.02.3-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Arc en Ciel – Pôle Saint Exupéry (salle de réunion)

Page 219 : Décision n° 2012.07.02.4-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Les Artistes Réunis – Pôle Saint Exupéry (salle de peinture)

Page 220 : Décision n° 2012.07.02.04-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Bilitis Danse - Immeuble Marius Mari (salle de danse)

Page 221 : Décision n° 2012.07.02.5-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Boxe Américaine Beaussétane – Complexe Sportif (salle de danse)

Page 222 : Décision n° 2012.07.02.6-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Chong Quan Khi Dao – Maison des Arts et de la Culture (dojo)

Page 223 : Décision n° 2012.07.02.7-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Country Evasion – Maison des Arts et de la Culture (salle de danse)

Page 224 : Décision n° 2012.07.02.10-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Ebauche 83 – Pôle Saint Exupéry (salle de peinture)

Page 225 : Décision n° 2012.07.02.13-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Judo Club – Complexe Sportif (dojo)

Page 226 : Décision n° 2012.07.02.14-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Juventude Lusitina de Toulon – Maison des Arts et de la Culture (salle de danse)

Page 227 : Décision n° 2012.07.02.16-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Oulivélo – Maison des Arts et de la Culture (salle de danse)

Page 228 : Décision n° 2012.07.02.17-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association SCAMB - Maison des Arts (salle de danse), Complexe Sportif (salle arts martiaux et dojo)

Page 229 : Décision n° 2012.07.02.19-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association SCAMB (salle de danse, dojo complexe sportif et salle arts martiaux)

Page 230 : Décision n° 2012.07.02.18-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Comité de Jumelage Scheidegg – Pôle Saint Exupéry (salle de réunion)

Page 231 : Décision n° 2012.07.02.18-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association SAN QI – Maison des Arts et de la Culture (dojo)

Pages 232 : Décision n° 2012.07.02.19-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Age d'Or – Espace Mistral (salle du foyer)

Pages 233 à 235 : Décision n°2012.07.02.20-CSPAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association MJC – diverses salles au sein de Maison des Arts, Complexe Sportif, Pôle Saint Exupéry

Page 236 : Décision n°2012.07.02.21-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Moto-Club du Beausset – Pôle Saint Exupéry (salle de réunion)

Page 237 : Décision n°2012.07.02.21-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Sport Evasion – Maison des Arts et de la Culture (dojo), Complexe Sportif (salle de danse, polyvalente, arts martiaux)

Page 238 : Décision n°2012.07.02.22-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Ouvrages Divins – Boutins – Espace Mistral (salle de foyer)

Page 239 : Décision n°2012.07.02.22-CS : Occupation à titre précaire en faveur de l'association STS – Complexe Sportif (salle de tir)

Page 240 : Décision n°2012.07.02.23-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Rando Soleil – Pôle Saint Exupéry (salle de réunion)

Page 241 : Décision n°2012.07.02.25-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Sant Aloï – Hangar RN8 (2 portes + dessus)

Page 242 : Décision n°2012.07.02.30-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Un Peu d'Airs – Maison des Arts et de la Culture (salle Combret)

Page 243 : Décision n°2012.07.02.31-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Médaillés Militaires – SNEMM – Espace Mistral

Page 244 : Décision n°2012.07.02.32-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Musique pour les Petits – Pôle Saint Exupéry (salle de réunion et bureau)

Page 245 : Décision n°2012.07.02.9-PAC : Occupation à titre précaire en faveur de l'association Amicale des Donneurs de Sang – Espace Mistral (bureau 1)

Page 246 : Décision n°2012.07.03.01-SC : Contrat de location photocopieur RICOCH, montant trimestriel 1 416.06 € TTC

Page 247 : Décision n°2012.07.03.01-DGS : Occupation à titre précaire du lot n°30 des Jardins Familiaux du Gourganon.

Page 248 : Décision n°2012.07.04.1-DGS : Convention séjour « Ado Bougez –vous » au Parc National de Port-Cros, avec la Fédération des Œuvres Laïques du Var (LEFOL)

Page 249 : Décision n°2012.07.05.01-SC : Contrat de dératisation de certaines voies communales - société AUXIBERT, pour un montant de 645.84 € TTC

Page 250 : Décision n°2012.07.05.02-SC : Contrat de dératisation des cantines scolaires – société AUXIBERT, pour un montant de 310.96 € TTC

Page 251 : Décision n°2012.07.09.1-DGS : Modification de la décision n°2012.07.04.1-DGS – rectification erreur matérielle des dates du séjour du 16 au 20 juillet 2012.

Page 252 : Décision n°2012.07.09.01-MP : L'entreprise CHARVET INDUSTRIES se voit confier le marché de fourniture, installation et maintenance de panneaux électroniques sur la Commune, pour un montant de 44 263.96 € TTC

Page 253 : Décision n°2012.07.09.02-MP : Avenant positif au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise aux normes de la cuisine scolaire école Pagnol, pour un montant de 30 829.82 € TTC

Page 254 : Décision n° 2012.07.16.1-DGS : Le Cabinet d'Avocat LLC et associés est chargé de représenter les intérêts de la Commune dans le cadre du dossier de l'occupation irrégulière du Stade de Rugby par des caravanes de gens du voyage

Page 255 : Décision n° 2012.07.17.01-SP : La Société APAVE se voit confier une mission saisonnière pour effectuer la vérification des montages de podium durant les mois de juillet et août 2012, pour un montant global de 910 € HT

Page 256 : Décision n° 2012.07.19.01-SC : L'Auto-Entrepreneur M. BILLARD, se voit confier une prestation d'animation « show sosie » le 28 juillet 2012 pour un montant de 3 120 € net, TVA non applicable

Page 257 : Décision n° 2012.07.19.02-SC : L'association WALIBEL ART CULTURE ET BIEN ETRE se voit confier une prestation d'animation « Apéro Jazzy le 29 juillet pour un montant de 550 € net, TVA non applicable

Page 258 : Décision n° 2012.07.19.03-SC : L'association WALIBEL ART CULTURE ET BIEN ETRE se voit confier une prestation d'animation « Apéro Jazzy le 19 août pour un montant de 550 € net, TVA non applicable

Page 259 : Décision n° 2012.07.19.04-SC : L'association « Août 44 » se voit confier une prestation pour assurer la commémoration de la Libération du Beausset le 20 août pour un montant 500 €, TVA non applicable

Page 260 : Décision n° 2012.07.20.01-MP : L'association « LA LYRONE » se voit confier une prestation « Apéro Jazzy », 22 juillet 2012, 12 août 2012, 26 août 2012, pour un montant de 1 800 €, TVA non applicable

Page 261 : Décision n° 2012.07.24.01-SF : Le CNFTP sera chargée de dispenser des prestations de conseil et de formations dans le cadre de la cotisation que la commune lui verse.

Page 262 : Décision n° 2012.07.26.01-MP : Rectification de l'article 2 de la décision n° 2012.07.20.01-MP « il est établi un contrat de cession d'exploitation de spectacle par l'association « La Lyrone »

Pages 263 à 265 : Arrêté n° 2012.07.27.01-DGS : arrêté de péril imminent 17 rue de la Treille

Page 266 : Décision n° 2012.07.30.01-SC : Les véhicules municipaux suivants sont repris par la SAS LA SEYNE AUTOMOBILES : GME RASCAL (1€), SUZUKI SAMOURAÏ (2000 €), CLIO (1000 €), CLIO (1€)

Page 267 : Arrêté n° 2012.07.30.01-SC : 2 nominations au sein du C.C.F.F

Page 268 : Décision n° 2012.07.30.02-SC : La SAS RENAULT a pour mission la livraison de 2 Kangoo et 2 Twizy, pour un montant global de 57 248.98 € TTC

Page 269 : Décision n° 2012.07.30.03-SC : La SA DIAC LOCATION se voit confier la mission de location/d'entretien des véhicules Kangoo et Twizy pour un montant respectif de 196.08 € TTC et 119.88 € mensuel

Page 270 : Arrêté n° 2012-271 : fermeture du stade de rugby pour remise en état du terrain

Page 271 : Décision n° 2012.08.14.01-MP : La Société Bâtiment Varois se voit confier le marché de travaux de reprise de façades sur divers bâtiments communaux de la ville du Beausset – lot 1 : Ecole Jean Gavot, pour un montant global de 11 375.00 € soit 13 604.50 €

Page 272 : Décision n° 2012.08.14.02-MP : La Société Bâtiment Varois se voit confier le marché de travaux de reprise de façades sur divers bâtiments communaux de la ville du Beausset – lot 2 : 49 Bd Chanzy, pour un montant global de 4 800.00 H.T. € soit 5 740.80 T.T.C. €

Page 273 : Décision n° 2012.08.14.03-MP : La Société Bâtiment Varois se voit confier le marché de travaux de reprise de façades sur divers bâtiments communaux de la ville du Beausset – lot 3 : Square des Goubelets, pour un montant global de 4 000.00 H.T. € soit 4 784.00 T.T.C. €

Page 274 : Décision n° 2012.08.14.04-MP : La Société SARL FPC se voit confier le marché de travaux de reprise de façade sur divers bâtiments communaux de la ville du Beausset – lot 4 : 4 Rue Mermoz, pour un montant de 2 300.00€ H.T. soit 2 750.80€ T.T.C.

Page 275 : Décision n° 2012.08.16.01-DGS : Il est consenti à l'association 3TI83 une occupation à titre précaire au Pôle Social afin d'y assurer ses permanences

Page 276 : Décision n° 2012.08.16.02-DGS : Il est consenti au CEDIS une occupation à titre précaire au Pôle Social afin d'y assurer ses permanences

Page 277 : Décision n° 2012.08.16.03-DGS : Il est consenti à la CPAM une occupation à titre précaire au Pôle Social afin d'y assurer ses permanences

Page 278 : Décision n° 2012.08.16.04-DGS : Il est consenti à l'association ENTRAIDE SOCIALE une occupation à titre précaire au Pôle Social afin d'y assurer ses permanences

Page 279 : Décision n° 2012.08.16.05-DGS : Il est consenti à l'association AIDE ET SERVICE A DOMICILE une occupation à titre précaire au Pôle Social afin d'y assurer ses permanences

Page 280 : Décision n° 2012.08.16.06-DGS : Il est consenti à l'association CROIX ROUGE une occupation à titre précaire au Pôle Social

Page 281 : Décision n° 2012.08.17.01-MP : La société ASCODE se voit confier le marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une étude d'implantation et d'harmonisation et de la signalétique pour un montant global forfaitaire de 6 150 € HT soit 7 355.40 € TTC

Page 282 : Décision n° 2012.08.17.02-MP : La société LACROIX se voit confier le marché de fourniture de panneaux « Relais Information Service » pour un montant minimum de 2 000€HT et un montant maximum de 30 000€HT.

Page 283 : Décision n° 2012.08.24.01-DGS : Il est consenti une occupation à titre précaire du lot n°13 des Jardins Familiaux pour une redevance annuelle de 120 € T.T.C.

Page 284 : Arrêté n° 2012.08.27.01 : fin de délégation de fonction et signature pour les affaires relatives aux finances communales de Monsieur Olivier CROUZIER, conseiller municipal

Page 285 : Décision n° 2012.08.28.01-MP : L'entreprise TNT PACA – SAS BAOU se voit confier le marché complémentaire de travaux pour la fourniture et pose d'une station de relevage avec raccordement et rejet en PVC sur le regard à l'entrée de la cuisine scolaire Pagnol pour un montant de 1 880.00 € H.T. soit 2 248.48 € T.T.C.

Page 286 : Décision n° 2012.08.28.1-SC : Il est consenti une occupation à titre précaire du logement sis 1 allée des Tilleuls pour une redevance mensuelle de 377.54 €

Page 287 : Décision n° 2012.08.28.02-MP : L'entreprise GENTILLI se voit confier le marché complémentaire de travaux pour l'alimentation en câble électrique et mise en place d'un voyant 220v dans le cadre de la fourniture et pose d'une station de relevage de la cuisine scolaire Pagnol pour un montant de 887.63 € H.T. soit 1 061.61 € T.T.C.

Page 288 : Décision n° 2012.08.29.01-MP : La société SI VERT se voit confier le marché complémentaire de service pour la fourniture et la mise en place de terre tamisée en vue de la remise en état du terrain de rugby de la commune du Beausset, pour un montant global forfaitaire de 4 389.36 € HT soit 5 249.67 € TTC

Pages 289 à 290 : Décision n°2012.08.30.01.MP : La Société APAVE SUDEUROPE SAS se voit confier le marché de vérifications périodiques pour la Commune du Beausset Lot n°1 « installations électriques » pour un montant total de 3 742.24 € HT soit 4 475.72 € TTC

Pages 291 à 292 : Décision n°2012.08.30.02.MP : La Société APAVE SUDEUROPE SAS se voit confier le marché de vérifications périodiques pour la Commune du Beausset lot n°2 « thermique fluide installations et réseaux » pour un montant total de 1 375 € HT soit 1 644.50 € TTC

Pages 293 à 294 : Décision n°2012.08.30.03.MP : La Société BUREAU VERITAS se voit confier le marché de vérifications périodiques pour la Commune du Beausset lot n°3 « ascenseurs » pour un montant total de 775 € HT soit 926.90 € TTC

Pages 295 à 297 : Décision n°2012.08.30.04.MP : La SOCIETE PRESANCE EXPERTISES se voit confier le marché de vérifications périodiques pour la Commune du Beausset lot n°4 « aires de jeux et équipements sportifs » pour un montant total de 1 341€HT soit 1 603.83€TTC.

Pages 298 à 299 : Décision n°2012.08.30.05.MP : La Société APAVE SUDEUROPE SAS se voit confier le marché de vérifications périodiques pour la Commune du Beausset lot n°5 « équipements » pour un montant total de 1 060 € HT soit 1 267,76 € TTC

Pages 300 à 301 : Décision n°2012.08.30.06.MP : La Société BUREAU VERITAS se voit confier le marché de vérifications périodiques pour la Commune du Beausset lot n°6 « Moyens de secours » pour un montant total de 980 € HT soit 1 172,08 € TTC

Page 302 : Décision n°2012.08.31.02-MP : L'association Spectacles, Animation et Présentations (SAP) se voit confier une prestation pour l'animation de la journée du « Terroir et Patrimoine », pour un montant de 303.31 € H.T. soit 320.00 € T.T.C.

Page 303 : Décision n°2012.08.31.03-MP : L'association LEI TAMBOURINAÏRE de Magali se voit confier une prestation d'animation musicale traditionnelle dans le cadre de la journée « Terroir et Patrimoine », pour un montant de 400.00 € net TVA non applicable

Page 304 : Décision n°2012.08.31.04-MP : L'association ATTELAGE ET TRADITION se voit confier une prestation d'animation pour la journée « Terroir et Patrimoine », pour un montant de 1 200 € net TVA non applicable

Page 305 : Décision n°2012.09.06.01-DGS : Le Cabinet d'Avocat LLC et associés est chargé de représenter la Commune dans le cadre de son intervention volontaire dans l'affaire VAR HABITAT/ SIVU

Page 306 : Décision n°2012.09.06.01-DGS : Modification horaires permanence CPAM Pôle Social.

Page 307 : Décision n°2012.09.07.01.MP : La Société NOUVELLE DE TRAVAUX HYDROLIQUES (SNTH) se voit confier le marché de travaux d'adduction d'eau potable en centre-ville du Beausset, pour un montant de 106 074 € HT soit 126 864.50 € TTC

Page 308 : Décision n°2012.09.17.01-SC : Le BUREAU VERITAS se voit confier la mission de vérification des installations électriques du groupe scolaire Pagnol, au Beausset, pour un montant de 210 € HT soit 251.16 € TTC

Page 309 : Décision n°2012.09.17.01-DGS : Le Cabinet d'Avocat LLC et associés est chargé de représenter les intérêts de la Commune dans le cadre de l'affaire BORNTRAGER / Commune du Beausset

Page 310 : Décision n°2012.09.17.02-DGS : Le Cabinet d'Avocat LLC et associés est chargé de représenter les intérêts de la Commune dans le cadre de l'affaire ASL Les Jardins du Château/ Commune du Beausset

Page 311 : Décision n° 2012.09.17.03-DGS : Le Cabinet d'Avocat LLC et associés est chargé de représenter les intérêts de la Commune dans le cadre de l'affaire GOURRIER / Commune du Beausset

Page 312 : Décision n° 2012.09.17.04-DGS : Avenant n°1 Acte Constitutif Régie de Recettes « Caution de Salles » - adresse transférée au Pôle Saint Exupéry

Page 313 : Décision n° 2012.09.18.01-MP : Le groupement solidaire ATELIER CAZORLA ARCHITECTE – LECCIA ARCHITECTE, se voit confier le marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la rénovation extérieure des tribunes du stade de football de la commune du Beausset, pour un montant global forfaitaire de 8 500 € HT soit 10 166. 00 € TTC

Page 314 : Décision n° 2012.09.21.01.SC : L'association Initiative Formation Appui Pédagogique Emploi (IFAPE) se voit confier la mission pour la mise en place et l'organisation d'ateliers d'études aux devoirs destinés aux élèves du primaire de la commune du Beausset, année scolaire 2012/2013, pour un montant horaire de 20 € TVA non exigible conformément à l'article 293B du CGI

Page 315 : Décision n° 2012.09.24.01-MP : L'entreprise FAGEM se voit confier le marché de travaux pour le ravalement des façades de l'Espace Azur sur la commune du Beausset pour un montant global de 32 943.14 € HT soit 39 400.00 TTC

Page 316 : Décision n° 2012.09.25.01-MP : L'entreprise RUSSONET se voit confier la mission d'entretien de locaux municipaux de la commune du Beausset pour les mois de septembre à octobre 2012, pour un montant de 20 € net de l'heure pour toute prestation en semaine et 40 € de l'heure pour toute prestation le dimanche et jours fériés, TVA non exigible conformément à l'article 293B du CGI

Page 317 : Décision n° 2012.09.26.01-MP : L'entreprise AIR 83 se voit confier la mission destinée à l'entretien et la vérification des systèmes de chauffage et/ou climatisation ainsi que de la VMC pour divers bâtiments communaux du Beausset, pour un montant de global forfaitaire de 4 450.00 HT soit 8 322.20 TTC

Décision n° 2012.09.26.02-MP : Avenant négatif à la décision n° 2010.10.12.02-MP confiant le marché de maintenance des chaudières des bâtiments communaux à la société SAS SPIE SUD EST. La moins-value du présent avenant applicable au montant initial est de 440.00€ HT soit un nouveau montant de marché de 3 285.00 € HT (3 929.55 € TTC)

Page 318 : Décision n° 2012.09.26.02-MP : Il convient de procéder à la passation d'un avenant négatif concernant le marché confié à la Société SAS SPIE SUD EST relatif à la maintenance des chaudières des bâtiments communaux de la commune du Beausset. La moins-value applicable est de 440 € HT, soit un nouveau marché d'un montant global forfaitaire de 3 729.00 € HT soit 4 460.57 € TTC

Page 319 : Décision n° 2012.09.27.01-SC : la SAS « RENTOKIL INITIAL » se voit confier la mission de lutte antiparasitaire contre les insectes en restauration collective des écoles de la commune du Beausset, pour un montant de 690 € HT soit 825.24 € TTC

Page 320 : Arrêté n° 2012.09.27.1 : le délai d'inhumation de 5 ans de corps en terrain commun situé au cimetière de la commune du Beausset est expiré pour plusieurs enfous ; il convient donc de fixer l'époque de la reprise des terrains affectés aux sépultures en service ordinaire ; les familles concernées doivent prendre contact avec le service cimetière de la Mairie du Beausset

Page 321 : Décision n° 2012.09.28.01.SC : Monsieur Pascal LONG se voit confier la mission d'organisation d'activités d'enseignement de tennis pour les écoles élémentaires de la commune du Beausset, pour un montant de 28 € par vacation horaire.

Page 322 : Décision n° 2012.09.28.02.SC : Madame Sarah UBASSY se voit confier la mission d'organisation d'activités d'enseignement des arts plastiques pour les écoles maternelles de la commune du Beausset, pour un montant de 30 € par vacation horaire

Page 323 : Décision n°2012.09.28.03.SC : Madame Florence BARSOTTI se voit confier la mission d'organisation d'activités d'enseignement des arts plastiques pour les écoles élémentaires de la commune du Beausset, pour un montant de 30 € par vacation horaire

Page 324 : Décision n°2012.09.28.04.SC : Monsieur Mohamed LAHMAR se voit confier la mission d'organisation de jeux sportifs pour les écoles élémentaires de la commune du Beausset, pour un montant de 28 € par vacation horaire

Page 325 : Décision n°2012.09.28.05.SC : L'association CATS se voit confier la mission d'organisation d'activités d'enseignement de la danse africaine pour les écoles élémentaires de la commune du Beausset, pour un montant de 30 € par vacation horaire

Page 326 : Décision n°2012.09.28.01-DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC est chargé de représenter les intérêts de la commune du Beausset dans l'affaire FERRERO c/ Commune du Beausset.

Ville du Beausset



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS – ARRETES DU MAIRE

Octobre, novembre & décembre 2012
Quatrième TRIMESTRE

SOMMAIRE

Pages 334 à 404 :

Page 334 : DECISION N° 2012.10.01.01.SC : La SARL SOGITEC se voit confier la mission destinée aux contrôles techniques, périodiques et au petit entretien des installations de chauffage et de climatisation, pour un montant de 823,37 € HT soit 995,51 € TTC

Page 335 : DECISION N° 2012.10.01.01.MP : Modification de l'article 3 ligne 4.1.3 de la décision n°2012.08.30.04.MP relative à la vérification périodique des équipements et des installations confiée à l'entreprise PRESANCE EXPERTISES au Beausset, lot 4, comme suit : centre aéré et primaire Gavot montant : 12,80 € HT remplacé par 72,80 € HT

Page 336 : DECISION N° 2012.10.01.02.02.MP : Avenant négatif au marché relatif aux vérifications périodiques des équipements et des installations au Beausset, lot 2, confiée à l'entreprise PAVE SUDEUROPE SAS, (décision n°2012.08.30.02.MP), pour un nouveau montant de marché de 1 300 € HT soit 1 554,80 € HT

Page 337 : DECISION N°2012.10.02.02.MP : L'auto-entrepreneur Maxime BILLARD se voit confier la convention de prestations intellectuelles relatives à l'organisation d'une prestation musicale saxophone dans le cadre du vernissage d'une exposition au Beausset, pour un montant global de 1 270 €, TVA non exigible

Page 338 : DECISION N°2012.10.01.01.SC : L'association BING BANG BOOM se voit confier une prestation d'animation pour un thé dansant le dimanche 21 octobre 2012, pour un montant de 400 €, TVA non exigible

Page 339 : DECISION N° 2012.10.10.01.MP : Avenant technique concernant le marché de fourniture pour les travaux d'impression d'évènementiel confiée à la société SUNCOLORS au Beausset, pour un montant maximal de 30 000 € HT (décision n°2010.02.01.02.MP)

Page 340 : DECISION N°2012.10.10.01.SC : L'association KRISS DANCE se voit confier la mission d'organisation d'activités d'enseignement de street dance pour les écoles élémentaires du Beausset, pour un montant de 28 € par vacation horaire soit un total de 224 € par semaine scolaire

Page 341 : DECISION N°2012.10.11.01.DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & Associés est chargé de représenter les intérêts de la commune du Beausset dans le cadre de l'affaire Mme MICELI / Commune du Beausset devant le TA de Toulon

Page 342 : DECISION N°2012.10.11.01.MP : L'entreprise QUALICONSULT IMMOBILIER se voit confier la réalisation d'une mission de diagnostic avant travaux amiante, revêtements de plomb et l'état parasitaire, ainsi qu'un prélèvement sur dalles de sol collées à l'espace Mistral, pour un montant de 650 € HT soit 777,40 € TTC de forfait diagnostic et 50 € HT soit 59,80 € TTC par analyse MOLP et MET

Page 343 : DECISION N°2012.10.16.01.SC : La SARL LA CLE DES SOLS se voit confier la mission destinée à un nettoyage des vitres de divers locaux de la commune du Beausset pour un montant total 623,45 € HT soit 745,65 € TTC

Page 344 : DECISION N°2012.10.23.01.MP : LA SOCIETE BATIMENT VAROIS se voit confier le marché complémentaire de travaux pour la mise en peinture des pignons Nord et Est en sur-toiture de l'Ecole Jean GAVOT, pour un montant global de 1 500 € HT soit 1 794 € TTC

Page 345 : DECISION N°2012.10.24.01.SF : La Société PRIMAYER se voit confier une prestation de formation pour un montant de 680 €, TVA non exigible

Page 346 : DECISION N°2012.10.26.01.SC : Il est consenti une occupation à titre précaire du logement sis Ecole Elémentaire Malraux pour un montant mensuel de 306,44 € hors charge

Page 347 : DECISION N° 2012.10.29.01.MP : La société LACROIX SIGNALISATION se voit confier le marché de fourniture et pose, le cas échéant, de signalisation verticale et horizontale pour les besoins de la commune du Beausset, lot 1, pour un montant minimum de 2 000 € HT soit 2 392 € TTC et maximum de 25 000 € HT soit 29 900 € TTC

Page 348 : DECISION N° 2012.10.29.02.MP : La société SIGNATURE SAS se voit confier le marché de fourniture et pose, le cas échéant, de signalisation verticale et horizontale pour les besoins de la commune du Beausset, lot 2, pour un montant maximum de 10 000 € HT soit 11 960 € TTC

Page 349 : DECISION N° 2012.11.05.01.SC : Le Cabinet Daniel VERBRUGGE, expert géomètre, se voit confier la mission de réalisation d'un plan d'alignement de la rue Victor ROUGIER, depuis la rue d'Estienne d'ORVES jusqu'au carrefour SAPHIS, pour un montant de 2 600 € HT soit 3 109,60 € TTC

Page 350 : DECISION N° 2012.11.05.03.DGS : Portant avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux communaux en faveur de l'association DANSE CONTRETEMPS 2012/2013, relatif à l'article 14 « durée » de ladite convention

Page 351 : DECISION N° 2012.11.05.02.DGS : Portant avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux communaux en faveur de l'association RATAFIA 2012/2013, relatif à l'article 14 « durée » de ladite convention

Page 352 : DECISION N° 2012.11.05.01.DGS : Portant avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux communaux en faveur de l'association BILITIS 2012/2013, relatif à l'article 14 « durée » de ladite convention

Page 353 : DECISION N° 2012.11.06.01.DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & Associés est chargé de représenter les intérêts de la commune du Beausset dans de l'affaire Delphine GHIGO / Commune du Beausset devant la CAA de Marseille

Page 354 : DECISION N° 2012.11.06.01.MP : L'entreprise ARBOIS TRAITEUR, se voit confier le marché pour l'organisation de réceptions sur la commune du Beausset

Page 355 : DECISION N° 2012.11.07.01.SC : Les véhicules municipaux de plus de 9 ans sont repris et remplacés pour les sommes suivantes : 1 € (GME RASCAL), 1 794 € (SUZUKI SAMOURAI), 1 794 € (RENAULT CLIO), 1 € (RENAULT CLIO), soit un total de 3 590 €, déductible sur la valeur d'acquisition de 4 véhicules électriques

Page 356 : DECISION N° 2012.11.09.01.MP : L'entreprise SIMULAPIERRE se voit confier le marché de travaux de reprise de façade du square des Goubelets de la commune du Beausset, pour un montant global de 19 400 € HT soit 23 202,40 € TTC

Page 357 : DECISION N° 2012.11.09.02.MP : Il convient de passer un avenant technique concernant le marché de fournitures relatif aux travaux d'impression et de façonnage confiée à la société MARIM, pour la commune du Beausset, lot 2, (décision n°2011.06.14.01.MP)

Page 358 : DECISION N° 2012.11.12.01.MP : L'entreprise SATELEC se voit confier le contrat de maintenance préventive et curative de trois caméras fixes installées, pour un montant annuel de 826 € HT soit 987,90 € TTC

Page 359 : DECISION N° 2012.11.12.01.DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & Associés est chargé de représenter les intérêts de la commune du Beausset dans le cadre de l'affaire Mme MICELI/ Commune du Beausset devant la TA de Toulon

Page 360 : DECISION N° 2012.11.13.01.SC : L'association CLUB DES MUSICIENS DE VARIETE se voit confier une prestation d'animation pour un thé dansant le dimanche 18 novembre 2012, pour un montant de 360 €, TVA non exigible

Page 361 : DECISION N° 2012.11.14.03.SC : La société GENERFEU est missionnée pour effectuer la vérification annuelle de l'installation de chauffage pas panneaux radiants lumineux gaz du complexe sportif de la commune du Beausset, pour un montant de 2 150 € HT soit 2 571,40 € TTC

Page 362 : DECISION N° 2012.11.14.01.MP : Il convient de passer un avenant positif concernant le marché de vérifications périodiques des équipements et des installations pour la commune du Beausset confiées à la société APAVE SUDEUROPE, lot 5 (décision n°2011.08.30.05.MP), pour un nouveau montant de 1 085 € HT

Page 363 : DECISION N° 2012.11.14.02.MP : Il convient de passer un avenant technique pour le marché de fournitures pour les travaux d'impression d'évènementiel confiés à la société SUNCOLORS pour la commune du Beausset, (décision n°2010.02.01.02.MP) pour un montant maximal de 30 000 € HT

Page 364 : DECISION N° 2012.11.15.04.MP : Il convient de passer un avenant positif concernant le marché relatif aux vérifications périodiques des équipements et des installations pour la commune du Beausset à la société BUREAU VERITAS, lot 6 (décision n°2011.08.30.06.MP), pour un nouveau montant de 1 160 € HT

Page 365 : DECISION N° 2012.11.19.06.DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & Associés est chargé de représenter les intérêts de la commune du Beausset dans le cadre de l'affaire M.et Mme BOYER / Commune du Beausset devant la TA de Toulon

Page 366 : DECISION N° 2012.11.19.05.DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & Associés est chargé de représenter les intérêts de la commune du Beausset dans le cadre de l'affaire M.et Mme BADER / Commune du Beausset devant la TA de Toulon

Page 367 : DECISION N° 2012.11.19.04.DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & Associés est chargé de représenter les intérêts de la commune du Beausset dans le cadre de l'affaire Mme C. TORCOL / Commune du Beausset devant la TA de Toulon

Page 368 : DECISION N° 2012.11.19.03.DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & Associés est chargé de représenter les intérêts de la commune du Beausset dans le cadre de l'affaire SCEA L'OR DE NOS COLLINES / Commune du Beausset devant la TA de Toulon

Page 369 : DECISION N° 2012.11.19.02.DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & Associés est chargé de représenter les intérêts de la commune du Beausset dans le cadre de l'affaire Mme R. OLLIVIER / Commune du Beausset devant la TA de Toulon

Page 370 : DECISION N° 2012.11.19.01.DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & Associés est chargé de représenter les intérêts de la commune du Beausset dans le cadre de l'affaire LAFARGES GRANULATS SUD/ Commune du Beausset devant la TA de Toulon

Page 371 : DECISION N° 2012.11.19.01.SC : L'association LE THEATRE DE LA GRANDE OURS se voit confier une prestation d'animation pour un spectacle de Noël le vendredi 14 décembre 2012, pour un montant de 1 300 €, TVA non exigible

Page 372 : DECISION N° 2012.11.19.02.SC : L'association CIRQU'ENCIEL se voit confier une prestation d'animation pour un spectacle de Noël le mercredi 12 décembre 2012, pour un montant de 1 540 €, TVA non exigible

Page 373 : DECISION N° 2012.11.22.01.SC : AUTOMATISME ALTA SUD se voit confier la mission de vérification et maintenance des systèmes de désenfumage installés dans divers sites communaux, pour un montant annuel de 780 € HT soit 932,88 € TTC

Page 374 : DECISION N° 2012.11.22.01.DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & Associés est chargé de représenter les intérêts de la commune du Beausset dans le cadre de la procédure de constat de carence d'un syndicat de copropriétaires sis 3, rue Guynemer au Beausset

Page 375 : ARRETE N° 2012.11.22.01.DGS : La composition de la Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées est modifiée comme suit : Monsieur Jean VADON, Madame Claude BLOIS, Madame Nadine HERVE, Madame ARMELLE CASTELLINA et Madame Vincente CHASTE, remplaçant Madame OLTRA-FENOT

Page 376 : ARRETE N° 2012.11.23.1.DGS : L'utilisation des ascenseurs du complexe sportif, de l'Hôtel de ville, de l'Espace Azur et de la Maison des Arts est interdite à compter du 23 novembre 2012

Page 377 : DECISION N° 2012.23.11.1.SC : Il est consenti une occupation à titre précaire du logement sis Espace Buzançais au Beausset, pour un montant mensuel de 370 € hors charge

Page 378 : DECISION N° 2012.11.23.01.SC : ADIANTE DIAGNOSTIC IMMOBILIER EURL DIEC est missionnée pour effectuer les diagnostics avant travaux de façade de l'Espace Mistral d'amiante, de plomb, de l'état parasitaire, pour un montant de 1 729,09 € HT soit 2 068 € TTC

Page 379 : DECISION N° 2012.11.26.01.SC : COFLELY SERVICES GDF SUEZ est chargé de l'entretien des installations de chauffage de production d'ECS et de la ventilation du complexe sportif du Beausset, pour un montant de 5 314 € HT soit 6 355,54 € TTC par an

Page 380 : DECISION N° 2012.11.27.01.MP : Il convient de passer un avenant négatif concernant le marché relatif à la fourniture, installation et maintenance de panneaux d'informations électroniques sur la commune du Beausset confié à la société CHARVET INDUSTRIE (décision n° 2011.07.09.01.MP), pour un nouveau montant de 30 574 € HT soit 36 566,50 € TTC

Page 381 : DECISION N° 2012.11.28.01.SC : La société AVS est missionnée pour vérifier et entretenir régulièrement les installations de systèmes d'alarmes incendie de type 2B et 4 sur divers bâtiments communaux, pour un montant de 1 274 € HT soit 1 523,70 € TTC

Page 382 : DECISION N° 2012.11.29.1.DGS : L'association d'aide aux victimes d'infractions du VAR - AAVIV - se voit confier l'organisation de permanences d'informations juridiques sur la commune du Beausset ouvertes à tous les usagers, pour un montant de 5 000 € par an

Page 383 : DECISION N° 2012.12.03.01.MP : La SAS SERAFEC se voit confier la mission de maintenance des équipements de cuisine des restaurations scolaires du Beausset, pour un montant global de 3 000 € HT soit 3 588 € TTC

Page 384 : DECISION N° 2012.12.04.02.MP : L'entreprise RUSSONET se voit confier la mission destinée à l'entretien de locaux municipaux de la commune du Beausset, pour un montant de 20 € net par heure en semaine et samedi, et 40 € net par heure les dimanches et jours fériés, TVA non exigible

Page 385 : DECISION N° 2012.12.04.01.MP : L'entreprise SAS GFAP PROVENCE se voit confier le marché de travaux de ravalement de façades d'un local municipal sur la commune du Beausset, lot 1, pour un montant de base 4 120 € HT soit 4 927,52 € TTC, et 520 € HT soit 321,92 € TTC pour toute prestation supplémentaire

Page 386 : DECISION N° 2012.12.05.01.SC : L'association MADRIGAL DE PROVENCE se voit confier une prestation d'animation pour une représentation musicale Ceremony of Carols le dimanche 9 décembre 2012, pour un montant de 1 400 €, TVA non exigible

Page 387 : DECISION N° 2012.12.07.02.MP : La société BATIMENT VAROIS se voit confier le marché de travaux de ravalement de façades de la Maison du Tourisme au Beausset, lot 2, pour un montant de base de 1 433,40 € HT soit 1 714,35 € TTC et 500 € HT soit 598 € TTC pour toute prestation supplémentaire

Page 388 : DECISION N° 2012.12.07.01.MP : La société BATIMENT VAROIS se voit confier le marché de travaux de ravalement de façades de la Maison du Tourisme au Beausset, lot 1, pour un montant de base de 8 030 € HT soit 9 603,88 € TTC

Page 389 : DECISION N° 2012.12.10.01.DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & Associés est chargé de représenter les intérêts de la commune du Beausset dans le cadre de

l'affaire COLLECTIF DE DEFENSE DU ROUVE/ Commune du Beausset devant la TA de TOULON

Page 390 : DECISION N°2012.12.10.02.DGS : L'association professionnelle de Santé au Travail AIST83 se voit confier la mission d'affecter un médecin du travail afin que ce dernier assure toutes les prestations prévues par les textes relatifs à la santé au travail dans la fonction publique territoriale, pour une cotisation de 86 € HT soit 102,86 € TTC par agent 39,17 € HT soit 46,85 € TTC par rendez-vous pris ou 18,36 € HT soit 21,96 € TTC par rendez-vous manqué

Page 391 : DECISION N°2012.12.11.01.MP : L'auto-entrepreneur Bernard DUPUY, se voit confier le marché de prestation intellectuelle, animation musicale avec chants dans le cadre de l'organisation d'une réception pour les aînés du Beausset, pour un montant de 1 000 €, TVA non exigible

Page 392 : DECISION N°2012.12.12.01.MP : Le groupement solidaire ATELIER CAZORLA ARCHITECTE LECCIA ARCHITECTE, se voit confier le marché de maîtrise d'œuvre partielle pour la rénovation extérieure des tribunes du stade de foot de la commune du Beausset, pour un montant de 5 000 € HT soit 5 980 € TTC

Page 393 : DECISION N°2012.12.13.02.MP : La société SARL SGCAA se voit confier le marché de fourniture et pose de caveaux pour la commune du Beausset, pour un montant minimum de 1 000 € HT soit 1 196 € TTC et maximum de 20 000 € HT soit 23 920 € TTC

Page 394 : DECISION N°2012.12.13.01.MP : L'entreprise AIR 83 se voit confier le marché de travaux de remplacement du système de chauffage des vestiaires du terrain de football de la commune du Beausset, pour un montant global de 8 180,95 € HT soit 9 784,42 € TTC

Page 395 : DECISION N°2012.12.14.01.MP : L'entreprise ADIANTE se voit confier une mission de diagnostic avant travaux d'amiante, de plomb et de parasites de l'immeuble 3, rue Guynemer au Beausset, pour un montant de 310 € HT soit 370,76 € TTC pour le diagnostic, et 62,71 € HT soit 75 € TTC par analyse MET

Page 396 : DECISION N°2012.12.18.01.DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & Associés est chargé de représenter les intérêts de la commune du Beausset dans le cadre de l'affaire Madame BERNASCONI / Commune du Beausset devant la TA de TOULON

Page 397 : DECISION N°2012.12.18.2.DGS : Il est consenti à la MSA une occupation à titre précaire de la maison médicale de garde, sise Espace Buzançais au Beausset, à titre gracieux

Page : 398 : DECISION N°2012.12.18.01.MP : L'entreprise KONE-ASCENCEUR Agence Var se voit confier le marché pour la maintenance des ascenseurs et monte-charge de la commune du Beausset, pour un montant de 3 343,05 € HT soit 3 998,29 € TTC

Page 399 : DECISION N°2012.12.19.01.DGS : Le Cabinet d'Avocats LLC & Associés est chargé de représenter les intérêts de la commune du Beausset dans le cadre de l'affaire Madame LAFFONT / Commune du Beausset devant la TA de TOULON

Page 400 : DECISION N°2012.12.19.01.MP : Il convient de procéder à la passation d'un avenant positif concernant le marché relatif aux travaux de ravalement de façades de l'Espace Azur au Beausset par la société FAGEM (décision n°2012.09.24.01.MP), pour un nouveau montant de 34 735,68 € HT soit 41 543,88 € TTC

Page 401 : DECISION N°2012.12.19.02.MP : L'entreprise ETABLISSEMENTS DEGREANE se voit confier le marché de fourniture pour l'extension d'un système de vidéosurveillance au Beausset, pour un montant global de 34 999 € HT soit 41 858,80 € TTC

Page 402 : DECISION N°2012.12.20.01.SC : Il est établi un contrat de prêt d'un montant de 530 000 € avec la Caisse d'Épargne Côte d'Azur afin de financer les investissements de 2012

Page 403 : DECISION N°2012.12.21.01.SC : Le Cabinet Daniel VERBRUGGE, expert géomètre, se voit confier une mission portant sur les parcelles D-481 et D-482, pour un montant de 1 200 € HT soit 1 435,20 € TTC

Page 404 : DECISION N°2012.12.26.01.SC : La SA BHYOQUAL se voit confier la mission de réalisation du plan de maîtrise sanitaire de la cuisine traditionnelle de l'école Marcel Pagnol au Beausset, pour un montant de 3 000 € HT soit 3 588 € TTC